



Compte Administratif 2020, Budget Primitif 2021, vote des taxes

Chaque année le Conseil Municipal se réunit afin d'approuver le Compte Administratif de l'année précédente, il approuve le Budget Primitif et les trois taxes communales de l'année en cours.

Compte Administratif 2020

[Visualiser le fichier « Approbation du Compte Administratif 2020 »](#)

Budget Primitif 2021

[Visualiser le fichier « Vote du Budget Primitif 2021 »](#)

Le vote des taxes concerne : la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

[Visualiser le fichier « Vote des taxes pour l'exercice 2021 »](#)